

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent, le 23 novembre 2019

1. Procès-verbal du comité directeur des 4 et 5 octobre 2019
2. Point d'actualité sur le haut niveau
3. Réglementation sportive 2020
4. Calendrier sportif 2021
5. Date de l'assemblée générale électorale 2020
6. Honorariat des arbitres
7. Médailles d'honneur 2019
8. Affiliations
9. Point financier
10. Commissions : informations et propositions
11. Vœux des ligues
12. Autres dossiers en cours
13. Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral

François BANTON	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Josy BREGAL	Membre du comité directeur
Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
Philippe LOT	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 21 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hugo MACIEJEWSKI	CTN – Responsable de la MAP

Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
Christian BREGEON	Représentant de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Sylvain HOICHE	Président de la Ligue de Martinique
Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie

Excusés :	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur

JJ. Mulot préside et ouvre la séance à neuf heures.

Il salue la présence de H. Maciejewski, responsable de la Mission d'Aide à la Performance.

Le Président et le comité directeur félicitent Jean Maillard, rameur de l'Ecole Centrale, distingué du Filippi Spirit Award par la FISA, prix attribué chaque année à un rameur universitaire qui a démontré les valeurs fondamentales de l'aviron dans sa vie sociale, académique et sportive et qui, à travers ces valeurs, s'est également mis au service d'un collectif.

JJ. Mulot indique que la FFA vient de se voir attribuées des subventions supplémentaires par l'Agence Nationale du Sport suite à des appels à projets en cette fin d'année : 65 000 euros plus 100 000 euros sur des équipements pour la haute performance, 100 000 euros pour les aides personnalisées des sportifs de haut niveau et 95 000 euros correspondant à des aides à la logistique du haut niveau.

Cela représente une subvention 2019 finalement en augmentation de plus de 500 000 euros par rapport à 2018.

La réunion des présidents de ligues s'est tenue le 22 novembre et a en particulier abordé la stratégie sur les catégories J16 et J18 et la nécessité d'un plan d'action visant à améliorer les conditions d'évolution de ces catégories vers la performance.

D'autres sujets ont été évoqués tels que le budget des sports, l'Agence Nationale des Sports et la structuration des comités départementaux.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur des 4 et 5 octobre 2019

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur des 4 et 5 octobre 2019.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DES 4 ET 5 OCTOBRE 2019 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (20 votants sur 20 présents).

Suite à la demande de F. Banton lors du dernier comité directeur, JJ. Mulot communique deux informations concernant le coût des stages prévus à l'étranger (Portugal et Afrique du Sud).

Chacun des deux stages prévus en Afrique du Sud devrait coûter environ 5 000 euros de plus que s'ils étaient prévus en France. Le surcout lié au déplacement est compensé pour moitié par un cout d'hébergement plus faible.

Le stage prévu pour les hommes au Portugal est un peu plus cher en raison d'un hébergement plus couteux que celui en Afrique du Sud.

JJ. Mulot précise que de plus en plus d'équipes européennes font des stages d'entraînement en hiver hors de leur pays afin de bénéficier d'excellentes conditions climatiques propices à un entraînement foncier de qualité.

Il indique que le lancement d'un crowdfunding a été un moment envisagé par les rameuses de l'équipe de France pour aider à financer ces stages en Afrique du Sud,

Mais il a été indiqué à celles-ci que, comme d'habitude et surtout en année olympique,, le cout financier de la préparation des équipes était totalement pris en charge par la fédération et que, dans ces conditions, lancer un crowdfunding n'était pas opportun.

2. Point d'actualité sur le haut niveau

P. Ranvier complète les informations des stages à l'étranger. Il est important que les athlètes s'entraînent dans des conditions climatiques adaptées afin d'éviter les blessures.

Ces stages ne peuvent se faire qu'avec l'appui d'un fabricant de bateaux mettant à disposition son matériel sur place dans le but de le revendre, évitant ainsi un coût de transport conséquent.

• Têtes de rivière de novembre

Quelques athlètes n'ont pu y prendre part pour cause de blessures : H. Lefevre, T. Baroukh et T. Colard.

- Tête de rivière de Toul :

T. Onfroy fait une grosse performance lors de cette première sortie suivi par V. Onfroy.

P. Houin garde le même écart avec H. Beurey.

En 2-, les frères Turlan remportent la TDR suivi de B. Demey et B. Brunet. Dorian Mortelette en paire avec T. Verhoeven terminent 3^{ème} assez proches des 2 premiers.

N. Aubert remporte le skiff féminin.

M. Cornu-Danjou et E. Cornelis, en 2-, remportent cette compétition.

- Tête de rivière de Moissac :

Rien à signaler.

P. Bugnard gagne avec une avance confortable.

- Tête de rivière de Caen :

Belles performances des féminines avec M. Bailleul qui prend l'avantage sur le groupe.

Chez les hommes, B. Quiqueret remporte le skiff.

- Tête de rivière de Belley :

Belles performances de L. Tarantola, C. Bove et M-M. Joannes.

L. Maupin remporte le skiff.

M. Androdias remporte la tête de rivière, devant H. Boucheron, malgré une avarie de début de parcours l'ayant obligé à reprendre le départ.

Bonne performance de F. Ludwig.

En 2-, la paire Rubio/Givort gagne devant Solforosi/Stender.

Discussion :

A. Tixier revient sur les inégalités des têtes de rivières. Ne serait-il pas plus simple de revenir sur la participation des sportifs sur un lieu de tête de rivière unique ?

P. Ranvier partage ce point de vue, mais ne souhaite pas l'imposer à cette période de la saison au regard des contraintes que cela génère. C'est bien cette motivation qui a conduit la DTN à proposer le retour à une tête de rivière nationale en mars depuis l'an passé.

P. Ranvier indique que M. Jacquet, pour raisons personnelles, souhaite prendre un peu de recul cette année avec le haut niveau. On devrait cependant la revoir au championnat de France en bateaux courts.

• **Stages juniors :**

Des stages se sont déroulés sur les 4 pôles France, y ont été inclus des rameurs de ligues et entraîneurs de clubs.

• **Stages seniors :**

Les hommes sont en stage à Aiguebelette jusqu'au 29 novembre.

Les femmes sont en stage au Portugal jusqu'au 27 novembre pour un stage de préparation physique.

• **Stage handi :**

Le groupe sera en stage à Vaires du 9 au 15 décembre.

De nouvelles rameuses PR3 intégreront ce stage dans la perspective de renforcer le 4+.

E. Lorandi met un terme à sa carrière d'aviron.

En décembre, le test ergo se déroulera le 8 décembre et des pignes seront organisées à Libourne à partir du 13 décembre pour les seniors en 2x, 4x et 4- et pour les juniors en 2- exclusivement pour aboutir à des propositions d'appairage.

Pour les femmes, les pignes se dérouleront à Soustons.

3. Réglementation sportive 2020 (Annexe 1)

JJ. Mulot rappelle que ce document a été soumis en octobre pour approbation à un vote dématérialisé après mise à jour des éléments validés lors de la réunion du 5 octobre.

De nouvelles remarques ont été émises lors de cette consultation. Il a donc été décidé de reporter à ce jour le vote final de cette réglementation, prenant aussi en compte les sujets suivants restant à discuter : un éventuel championnat de France de Beach Rowing, la modification éventuelle du classement jeune et l'introduction d'un nouveau classement indoor.

T. Renault présente donc à nouveau le document RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2020 en insistant sur les modifications apportées.

Il précise qu'une demande a été émise sur la répartition des points du classement jeune, notamment sur les épreuves régionales. Ce sujet sera étudié par la commission des compétitions pour 2021, la commission ne souhaitant pas modifier ce classement jeune pour 2020.

Il y a en effet des déséquilibres entre les points affectés d'une zone à l'autre mais cela dépend de la densité et du niveau. Il est également constaté que l'affectation des points au niveau national peut dépendre du lieu de championnat, les clubs à proximité ayant tendance à engager plus d'équipages.

Discussion :

C. Vandenberghe demande si le classement jeune sera modifié dès 2020.

JJ. Mulot précise, comme indiqué par T. Renault, que cela ne sera pas appliqué en 2020 car la réglementation sportive, selon nos textes règlementaires, doit être votée ce jour et un éventuel projet modificatif n'est pas mûr actuellement.

J. Decriem souhaite que le classement jeune soit intégré au classement performance.

JJ. Mulot rappelle que le comité directeur s'est déjà prononcé sur ce sujet.

T. Renault précise que cette éventuelle modification engendrerait une refonte complète du classement performance.

J. Decriem évoque la nécessité d'élargir la base de la pyramide pour s'orienter vers une véritable détection et par conséquent prendre en considération ce classement jeune dans le classement performance.

C. Vandenberghe revient sur les problèmes de détection rencontrés dans les clubs évoqués lors de la réunion des présidents de ligues. Pour avoir des juniors, il faut des J14. Ce classement performance récompense le travail des clubs et il faut prendre plus en considération le travail de détection fait auprès des J14. Il faut revoir le dispositif.

JJ. Mulot propose que la commission des compétitions se penche sur une meilleure valorisation du classement jeune et que les membres du comité directeur y réfléchissent également.

Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

A. Tixier pointe le risque de faire et défaire sans cesse les règles concernant les jeunes et est d'avis de ne pas les modifier pour le moment.

A. Wache indique que le classement des clubs est utilisé pour valoriser le travail des clubs et, plus particulièrement, le classement jeune doit valoriser le travail avec les jeunes.

Il y a une double problématique : avoir plus de licenciés et avoir plus de rameurs cadets/junior plus performants afin d'avoir des collectifs nationaux plus étoffés.

Pour cela, le classement des clubs peut être incitatif auprès des clubs. Ce classement est une problématique de mobilisation des entraîneurs et de formation des entraîneurs.

L. Irazusta : il est important de valoriser l'implication des clubs. Ce classement pose des difficultés.

JJ. Mulot rappelle que le classement des clubs a été modifié il y a quelques années pour devenir un classement orienté uniquement sur la performance, excepté pour les jeunes car le comité directeur avait souhaité éviter ce qu'on appelle communément la championnate pour cette catégorie.

Antérieurement, le classement prenait en compte pour moitié des points la performance dans toutes les catégories et pour l'autre moitié des notions de développement et de formation telles que le nombre de licenciés ou les labels EFA.

Le président demande aux membres du comité directeur de réfléchir sur ce sujet qui mérite peut-être d'être revisité.

• Page 15 :

ML. Copie rappelle que la réglementation FFSU est définie par la CMN.

Pour le championnat FFSU, le paragraphe sur les licences individuelles ou extérieures a été supprimé de la réglementation FFSU. Ces licences ne sont plus autorisées. Il faut donc supprimer au point 3 le paragraphe «Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8... règle 2.1.1».

Par ailleurs, la date limite de retour des confirmations est le 4 mai et non le 8 mai.

JJ. Mulot : faut-il vraiment garder dans notre réglementation sportive ces championnats UNSS et FFSU puisque ce n'est pas la fédération qui en fixe les règles ?

P. Ranvier propose que, dès l'an prochain, les pages de la réglementation sportive dédiées à ces compétitions ne soient que des pages d'information et renvoient aux règlements UNSS et FFSU.

• **Page 24 :**

J. Bregal revient sur la problématique des "temps handicap" évoquée lors du précédent comité directeur dans les épreuves regroupées 1x PR1, PR2, PR3 où il existe un risque d'oubli de départ décalé, un risque de dérapage d'une ou plusieurs secondes, de remise des médailles immédiates et donc risque de résultats non confirmés ...

J. Bregal revient également sur les temps handicaps pour les épreuves open handi. La commission souhaite garder les temps handicaps afin de limiter les écarts.

• **Page 7 :**

Lors du précédent comité directeur la décision de supprimer le 1x PR 3ID en le remplaçant par un 2- (1 valide, 1 ID) avait été entérinée.

Plusieurs clubs souhaitent cependant qu'il soit maintenu car ils manquent parfois d'effectifs.

Il est proposé de garder le 2- et d'ajouter un 2x avec 1 PR3ID et 1 valide et de supprimer le 1x, par ailleurs des mixtes de clubs peuvent être composées.

Le comité directeur approuve ces propositions.

LE REGLEMENTATION SPORTIVE 2020 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (21 voix).

Un projet de création d'un championnat de France de Beach Rowing Sprint est présenté (annexe 2).

Cette compétition répondra au développement de cette nouvelle discipline dont une épreuve internationale, organisée par la FISA, s'est tenue à Shenzhen en octobre 2019. Les français se sont distingués au cours de cette compétition.

Une épreuve de beach rowing pourrait aussi se dérouler à Marseille en 2024 comme épreuve de démonstration dans le cadre des Jeux Olympiques.

La fédération souhaite donc qu'un championnat de France de Beach Rowing Sprint se déroule à Marseille les 27 et 28 juin 2020 et soit qualificatif pour le championnat du monde de Beach Rowing Sprint qui se tiendra en 2020 au Portugal.

Ce championnat se tiendra sur 2 jours :

J1 : course en solo. Les courses solos seront qualificatives pour le championnat du monde.

J2 : course en double ou quatre avec des équipages mixte de clubs.

Des règles de sélection seront soumises prochainement au vote du comité directeur et indiqueront que les résultats des courses solos serviront de sélection pour la définition d'un collectif.

Par ailleurs, il est ajouté l'interdiction de doubler en double et en quatre.

JJ. Mulot demande au comité directeur de se prononcer sur la création de ce championnat de France de Beach Rowing Sprint dès 2020 à Marseille.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE :

- LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT A MARSEILLE (21 voix) DES 2020.

- LA REGLEMENTATION PRESENTEE DE CE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT (21 voix).

L'Open d'Arcachon ne pourra se tenir en 2020 compte tenu de la date du championnat du monde Coastal. Par conséquent, le ranking pour le championnat du monde coastal sera fait lors du championnat de France mer de Saint-Nazaire.

V. Busser propose la création d'un classement indoor (annexe 3).

Ce classement a pour objectif de fidéliser les rameurs indoor et de continuer à développer cette pratique.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE L'AJOUT DU CLASSEMENT INDOOR A LA REGLEMENTATION SPORTIVE 2020 (21 voix).

JJ. Mulot informe que la FISA vient d'annoncer des épreuves de Beach Rowing au JOJ en 2021.

4. Calendrier 2021 (Annexe 4)

T. Renault présente la proposition de calendrier pour 2021 dans lequel ne figurent pas pour le moment les dates de la Coupe de France et du Match FR-GB.

JJ. Mulot précise que les présidents de ligues souhaitent préserver la Coupe de France pour les J16 et J18. Une discussion concernant un nouveau format de cette compétition et une date sera vue ultérieurement.

LA PROPOSITION DE CALENDRIER SPORTIF 2021 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (21 voix).

5. Date de l'assemblée générale électorale 2020

JJ. Mulot rappelle que la prochaine assemblée générale électorale devra se dérouler avant le 31 décembre 2020.

Le président, qui aura à cette date accompli quatre mandats et demi, indique au comité directeur qu'il ne se représentera pas en 2020 après ces 18 années de présidence. Il confirme ainsi ce qu'il avait annoncé lors de l'élection de 2016.

Le bureau fédéral propose le 5 décembre 2020 pour cette AG électorale.

Une discussion s'en suit sur le fait que certains présidents de ligues et membres du comité trouvent que cette date est trop tardive et qu'il serait plus opportun de la prévoir plus tôt afin que la nouvelle équipe puisse fonctionner très vite dès le début de la saison sportive.

JJ. Mulot indique qu'il est difficile d'avancer la date dans la mesure où les assemblées générales des ligues et des comités départementaux devront toutes avoir eu lieu et que bien souvent les bilans financiers ne sont arrêtés qu'en octobre. Il ajoute qu'il lui paraît souhaitable que les personnes qui seront élues dans les AG des ligues et des comités départementaux pour élire les nouvelles instances dirigeantes de la fédération aient le temps de prendre connaissance des projets des différents candidats.

S. Perot souhaite que les personnes prétendant à une élection à la présidence pour la prochaine assemblée générale se manifestent dès à présent afin de connaître et comprendre les projets qui seront mis en place.

LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EST FIXEE AU 5 DECEMBRE 2020 (21 voix).

Lors de la prochaine assemblée générale en mars, les comités départementaux seront invités à voter pour la première fois.

69 comités pourront être représentés au vu des licences 2019. Sur ces 69 CD, 27 possèdent seulement 1 voix.

Le recours au vote électronique s'avère complexe dans la mesure où la fédération a toujours autorisé les ligues à panacher leurs voix. Panacher avec un vote électronique nécessite un développement très coûteux par rapport aux différents systèmes actuellement sur le marché.

Il est décidé de conserver la possibilité de panacher et par conséquent de ne pas recourir au vote électronique pour les prochaines assemblées y compris l'assemblée électorale.

H. Maciejewski présente la Mission d'Aide à la Performance (Annexe 5).

6. Honorariat des arbitres

JJ. Mulot présente à l'honorariat les candidatures ayant reçu l'aval des présidents des commissions régionales des arbitres :

Ligue Grand-Est : Pierre Pignalosa

Ligue Occitanie : Jean Papaix

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (21 votants) DE NOMMER À L'HONORARIAT LES DEUX CANDIDATS PROPOSES.

7. Médailles d'honneur 2019

JJ. Mulot présente une liste de 11 candidatures proposées par les ligues, à la médaille d'honneur en rappelant les motivations exposées dans les demandes :

- Claude Calchera – A Bugey-Haut-Rhône
- Bernard Coupe – CA Nantes
- Alain de Fitte – Yole Club de Carnac
- Pierre Godard – SN Amiens
- Bernard Gineste – A Brestois
- Christian Lemahieu – CA Thonon
- Michel Lestrade – EN Toulouse
- Odile Panet – AS Mantes
- Daniel Transon – SN Caen-Calvados
- Serge Vanoni – AC Ponant La Grande Motte
- Patrick Villenave – A Arcachon

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (21 VOIX) DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 11 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

8. Affiliations

Radiations :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Prom'apa 2000 (C34034) | Ligue Occitanie |
| 2- Régates sénonaises (C89011) | Ligue Bourgogne-Franche-Comté |
| 3- Animation sport et loisirs Yonne Nord (C89014) | Ligue Bourgogne-Franche-Comté |
| 4- Grusaren (C11035) | Ligue Occitanie |
| 5- ASPCD Salon de Provence (C13028) | Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 6- ASCE salon de Provence (C13029) | Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 7- Marseille les Baumettes (C13030) | Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 8- SPX Aix (C13031) | Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 9- Chikoukaera (C9B017) | Ligue de Martinique |
| 10- Karubera Aviron Club (C9A008) | Ligue de Guadeloupe |
| 11- A Valenciennes (C59023) | Ligue Hauts-de-France |

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (21 votants/ 21présents) LES RADIATIONS PROPOSEES.

9. Point financier (Annexe 6)

D. MARCHANDEAU présente et commente le document quatre colonnes, à savoir : le budget voté lors de l'AG, le budget ajusté, le réalisé ainsi que le prévisionnel au 31 décembre 2019.

A ce jour le prévisionnel au 31 décembre fait ressortir un déficit de 30 000 euros.

Quelques remarques :

Au niveau des produits :

- Licences : manque à gagner de 26 000 euros.
- Livres Aviron : augmentation de la vente des livrets de formation
- Promotion du sport grand nombre : subvention de l'ANS pour un soutien vidéo d'un montant de 36 000 euros pour 15 000 euros de prévu, mais perte de 25 000 euros suite l'arrêt des aides du CNOSF et de France Télévision pour ce chapitre.
- Rowing board : un seul rowing board a été acheté par conséquent 19 000 euros de moins que prévu.
- Sport haut niveau : 25 000 euros d'augmentation du MS sur la MAP 40 000 euros avaient été prévus mais nous avons obtenu une subvention de 65 000 euros. Deux subventions supplémentaires de l'ANS une de 32 000 euros pour les stages et l'autre de 63 000 euros sur la valorisation de l'encadrement technique.
- Une subvention de la FDJ avait été budgétée mais celle-ci s'étant retiré du sport, manque à gagner de 50 000 euros.
- Pas de partenariat supplémentaire, manque à gagner de 50 000 euros.

Au niveau des dépenses :

- Fonctionnement siège fédéral : légère augmentation : maintenance, entretien du siège...
- Salaires : augmentation compensée par l'aide de l'ANS sur la valorisation de l'encadrement technique
- Promotion du sport grand nombre : diminution du poste structuration territoriale due principalement à la mévente des rowing board.
- Augmentation des organisations : plus 47 000 euros dus au coût des retransmissions et à une organisation supplémentaire.
- Matériel équipement : augmentation du poste Time Team gestion des courses.
- Sport Haut niveau : en augmentation sur les stages seniors A et B et baisse sur les pôles.

F. BANTON : où en est-on avec OBS et les difficultés rencontrées à la rentrée sur l'intranet fédéral ?

D. Marchandeaue informe qu'une réunion s'est tenue cette semaine. Une indemnité réglementaire de 1 000 euros serait proposée dans le cadre d'une action collective des fédérations. Des propositions complémentaires doivent être faites par OBS.

Nous disposons à ce jour en trésorerie de la somme de 1 757 000 euros.

Il nous reste à recevoir la somme de 546 000 euros, nous avons avancé 149 000 euros aux fournisseurs sur 2020 et 1 540 000 euros ont été perçus d'avance sur les licences 2020.

Nous avons perçu d'avance la subvention matériel 2020 du ministère soit la somme de 200 000 euros.

Il nous reste donc 712 000 euros pour finir l'année.

La trésorerie est saine.

JJ. Mulot constate un retard sur les prises de licences. A ce jour, il manque 900 licences A par rapport à la même période.

Les discussions avec Mizuno avancent bien pour la signature d'une convention de partenariat allant jusqu'en 2024.

10. Commissions : informations et propositions

• Commission médicale

P. Goudet rappelle que la commission travaille sur :

- le certificat médical de surclassement pour lequel la commission souhaite avoir un outil informatique de qualité permettant de les vérifier.
- la préparation du championnat indoor : il est souhaité d'avoir un second médecin présent sur cette compétition.
- la réunion des médecins de ligues : traitement du sujet de l'épilepsie, l'utilisation de bronchodilatateurs,...

• Commission des arbitres

J. Bregal indique que la commission, en réunion les 16-17 novembre, a dressé le bilan des championnats de France (organisation, horaires intenses, points à améliorer).

Un autre sujet était la préparation des thèmes qui seront à l'ordre du jour des Séminaires de perfectionnement des arbitres. Ces séances ont lieu les années paires et sont obligatoires pour conserver le titre National (au moins un séminaire en quatre ans), elles se déroulent entre mi-décembre et début février.

La commission regrette l'arrêt d'un jeune international. L'effectif 2019 est de 16 arbitres internationaux dont 11 ont été désignés en 2019 dans les jurys FISA, 5 candidats sont inscrits en formation. Pour 2020 actuellement seule la désignation de Marie-Laurence Copie pour les JO est connue, nous attendons les désignations pour les autres manifestations FISA.

La préparation des jurys nationaux pour 2020 a démarré avec la réception des souhaits en provenance des différentes ligues, elle devra être complétée pour le 12^e championnat annoncé ce jour en Beach Rowing. Nous attendons une centaine de candidatures des arbitres nationaux et 5 à 10 candidats à la validation nationale.

• Commission des compétitions

T. Renault précise que la prochaine réunion se tiendra le 12 décembre avec à l'ordre du jour :

- Match FR-GB, évolution du système de sélection pour le match 2021
- Bilan de participation des différents championnats nationaux
- Classement national jeune, évolution ou non de l'attribution des points pour donner suite aux remarques de l'aviron de Joinville
- Coupe de France 2021, statu quo ou évolution (la réunion des présidents de ligues aura eu lieu)
- Proposition de Julien Valla à propos des attributions de couloirs lors des championnats nationaux

- Position de la commission des compétitions à propos des épreuves para-aviron et aviron adapté avec possibilité d'échanges ultérieurs avec la commission handi-aviron.
- Calendrier des réunions 2020

G. Purier informe qu'un groupe travaille à la refonte de l'épreuve 3 de l'offre jeune. L'information va être diffusée à travers la note de la MAP.

• Commission scolaire

A. Nottelet-Tollard indique que la commission continue de travailler :

- sur un outil commun de formation pour les professeurs d'EPS
- un document interactif sur la sécurité en aviron
- Rame en 5^{ème} à l'école en lien avec l'aviron en primaire sur la thématique de la santé

J. Bregal demande si l'on connaît les retombées de Rame en 5^{ème} pour le recrutement dans les clubs.

A. Nottelet-Tollard indique qu'il n'y a pas de données chiffrées mais quelques clubs bénéficient de nouvelles recrues grâce à ce programme.

G. Purier : Rame en 5^{ème} est un outil. Il est nécessaire qu'un accompagnement se mette en place ensuite au sein des structures.

Cet outil permet de rentrer dans l'Education nationale et de détecter des jeunes.

• Commission universitaire

Une réunion de la commission se tiendra le 30 novembre avec à l'ordre du jour :

- Saison 2019/2020, décisions CMN (championnat de France FFSU et régates qualifiantes, Coupe de France mer, Coupe de France indoor, longue distance)
- Régates régionales
- EUSA, championnat du monde universitaire
- Réseau des anciens

Quelques précisions :

Une compétition indoor se déroulera au mois de décembre : l'Ergometrix.

La coupe de France universitaire mer 2020 se déroulera à Marseille. La date reste à fixer.

Les régates qualifiantes universitaires doivent être labellisées avant fin décembre auprès de l'académie concernée.

• Commission aviron indoor

Une réunion se tiendra le 18 décembre.

Le WRICH s'organise et des réunions avec la FISA se tiennent fréquemment.

• Commission des athlètes

M. Le Nepvou a souhaité se retirer de la commission suite à l'arrêt de sa carrière.

Une réunion est prévue en décembre.

JJ. Mulot rappelle que la commission doit faire une proposition sur le fonctionnement de celle-ci avec des aspects statutaires particuliers.

C.Berrest précise que la commission souhaite que le président soit élu par ses pairs et également élu au sein du bureau fédéral à l'identique de la FISA.

JJ. Mulot précise qu'il est souhaitable d'élire à la présidence de cette commission un sportif ayant cessé récemment son activité.

11. Vœux des ligues (annexe 7)

JJ. Mulot passe en revue les vœux présentés en assemblée générale le 16 mars 2019, vœux auxquels certaines réponses ont déjà été apportées lors de cette assemblée générale.

Il propose de compléter ces réponses par les éléments indiqués dans l'annexe 6.

LE COMITE DIRECTEUR VALIDE A L'UNANIMITE (20 VOIX) CETTE PROPOSITION.

12. Autres dossiers en cours

• Bateau découverte à 8

Suite à l'appel à projet et à l'accompagnement financier par le CNDS sur ce bateau, trois sociétés ont répondu : Vega, Falcon Racing et Liteboat qui ne donne pas suite. La commission, composée de A. Tollard-Nottelet, F. Banton, A. Wache, B. Coupe, D. Marchandeaup et E. Notin, recevra les fabricants le 11 décembre afin d'avancer sur une offre en matériel intéressante pour les structures. Puis, une proposition sera faite au bureau fédéral.

• Budget des sports

Le budget des sports est maintenu au même niveau en 2020 qu'en 2019. L'Agence Nationale du Sport disposera en 2020 de 291 000 000 euros. Son budget sera voté lors du prochain CA de l'Agence : 7 millions de frais de fonctionnement, 90 millions d'euros pour la performance et 194 millions d'euros pour le développement. Pour les PSF, une augmentation globale de 5% est prévue. La somme allant à l'aviron devrait être légèrement supérieure à un million d'euros.

• Statut des cadres techniques

T. Renault demande où en est la situation.

JJ. Mulot précise que le rapport des tiers de confiance (Alain Resplandy-Bernard et Yann Cucherat) n'a pas encore été remis à la Ministre.

La tendance actuelle serait de laisser une relative liberté aux fédérations de conserver le système actuel ou de laisser la gestion des cadres techniques aux fédérations qui le souhaitent. Mais la vraie question est relative au nombre futur de CTS et à l'existence ou non d'un concours de recrutement.

Des présidents de fédérations olympiques ont été reçus par le Premier Ministre qui a rappelé qu'à ce stade aucune décision n'était prise et qu'il souhaitait écouter les différentes parties prenantes. Il a indiqué qu'il était nécessaire de préciser l'autorité hiérarchique des CT, de créer une vraie gestion RH des CTS (sans préciser son rattachement) et de proposer un dispositif de formation aux cadres.

Le Premier Ministre a également entendu que les présidents de fédérations souhaitaient que des postes soient à nouveau ouverts au concours, en particulier pour les athlètes de haut niveau. Le Premier Ministre, sans confirmer, n'a pas émis de réserve quant à cette possibilité.

• **Organe disciplinaire**

L'organe disciplinaire de première instance a été saisi le 15 avril 2019 pour instruire une affaire concernant Mr Didier Petitjean, licencié et entraîneur à l'Union sportive de Toul, suite à son attitude envers Mr Pierre Motron, arbitre national lors du Championnat de France bateaux courts 2019 à Cazaubon. Cette saisine était consécutive à un courrier de Mr Pierre Motron au président de la fédération qui, suite à ce courrier, a engagé des poursuites disciplinaires.

L'organe disciplinaire a prononcé un avertissement à l'encontre de Mr Petitjean, sanction non satisfaisante selon Mr Motron qui a exprimé son mécontentement à travers divers courriers.

Dans un souci d'apaisement, JJ. Mulot demande au comité directeur de renouveler son soutien au corps arbitral qui a un rôle essentiel dans une fédération et il demande également que chacun relaie ce message vers les clubs, dirigeants, entraîneurs et rameurs, en rappelant cette mission importante des arbitres et les bonnes attitudes à avoir vis-à-vis d'eux.

• **CoSMoS**

H. Braud : beaucoup de clubs utilisent les services du CoSMoS. Il serait intéressant d'avoir une adhésion de groupe pour les clubs ayant des salariés.

Des tarifs préférentiels peuvent être obtenus avec une adhésion collective pour les clubs sous couvert de la fédération.

Une adhésion en réseau groupé est également proposée avec une adhésion versée par la tête de réseau en l'occurrence la fédération.

JJ. Mulot indique qu'un recensement des clubs va être fait afin de connaître les attentes et intentions.

13. Questions diverses

• **Réunions du comité directeur**

Samedi 1er février 2020

Jeudi 11 juin 2020

• **Trophées AFCAM**

J. Bregal annonce que seront proposés aux Trophées de l'AFCAM :

- catégorie Elite : Etienne Mercier

- catégorie Espoir : Thibaud Etienne

• **Travaux du siège**

C. Vandenberghe demande où en sont les futurs travaux.

D. Marchandeaun reçoit à nouveau un architecte.

La fédération devra faire un choix entre les deux architectes reçus.

• **Organisations des services des sports**

Les missions actuellement exercées par les DRJSCS, DDCS, DDCSPP, dans les champs du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative le

seront désormais exercées par des DRAJES (Directions Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) qui seront mises en place à partir de juin 2020.

• **Evolution du modèle sportif français**

J. Decriem demande où en est le projet de loi sport et société.

JJ. Mulot : la volonté de la ministre est qu'un projet de loi soit déposé au courant de l'année 2020. Des réunions sont organisées à partir de la semaine prochaine.

• **Gloires du sport**

M. Andrieux, JC. Rolland et E. Mund deviendront Gloires du Sport le 11 décembre prochain. Félicitations à eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER